

République Française

Département de l'Aube



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2022

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	18	22

Date de convocation 31 août 2022

Date d'affichage 31 août 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, Maire.

Présents : Christine ROBILLARD, Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Marcel CHRISTEL, Géraldine PÉREE, Lilliane VOYARD, Denis PHILPPE, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Anne-Josèphe CHARLOT, Vincent BLANCHOT, Bruno LÉOTIER, Yohan MULLER et Julien SEYSSEL.

Représentés : Jean-Yves BRUNEAU représenté par Denis PHILIPPE, Valérie PELLERIN représentée par Pascal GENET, Véronique STOLTZ représentée par Lilliane VOYARD, Sophie MENZIN représentée par Nicolas MENNETRIER

Vincent BLANCHOT a été nommé secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMANN est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Aménagement de la rue de Riancey : attribution du marché lot n°2
N° de délibération : 20220934B

Mme Hrvoj rappelle à l'assemblée le projet de travaux de voiries à réaliser sur l'exercice 2022, qui concerne les rues du Gros Tertre et de Riancey et qui a été présenté en conseil municipal du 2 novembre 2021.

Ces travaux ont été estimés comme suit :

Lot 01 – Dévoiement GC TELECOM + Fibre : 15 835 €HT
Lot 02 – Voirie et Réseaux Eaux Pluviales : 221 753 € HT

Pour le 2^{ème} lot - Voirie et Réseaux Eaux Pluviales : la commission MAPA (marché à procédure adaptée), réunie le 27 juillet 2022, propose de retenir, après analyse des offres par la société C3I, la société COLAS NORD EST – 10600 LA CHAPELLE SAINT-LUC pour un montant de 224 911,60 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

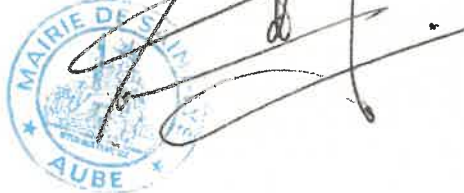
ATTRIBUE le lot n°2 à la société COLAS NORD EST pour un montant de 224 911,60 € HT

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces du marché et tout avenant rendu nécessaire au cours de l'exécution du marché.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
18	22	22	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Nicolas MENNETRIER
Maire



Vincent BLANCHOT
Secrétaire

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.